

**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA Lackspray seidenmatt RAL \***

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com

#### Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb\_info@umco.de

#### Identification de distributeur

##### Adresse

Josef Dolder AG  
Lerchentalerstraße 17  
9016 St. Gallen

N° de téléphone +41 71 282 22 66  
N° Fax +41 71 282 22 55  
e-mail info@josefdolder.ch

#### Identification de distributeur

##### Adresse

Schweizerische Einkaufsgesellschaft AG  
Uttigenstraße 120  
3603 Thun

N° de téléphone +41 33 22 37 429  
e-mail info@seg.swiss

#### Identification de distributeur

##### Adresse

Verbano Color SA  
Via della Posta  
6943 Bioggio

N° de téléphone +41 91 60 56 344  
N° Fax +41 91 60 56 345  
e-mail info@verbanocolor.ch

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336

#### Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

acétone  
acétate de n-butyle

**Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.  
Evaluation vPvB  
Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>butane</b>				
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>acétone</b>				
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	>=	25,00 - < 50,00	% en poids
3	<b>acétate de n-butyle</b>				

**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
4	<b>propane</b>			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas liq.; H280	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
5	<b>acétate d'éthyle</b>			
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C, U	-	-	-
4	U	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Eviter contamination des yeux, la peau et des vêtements.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Produit à conserver dans l'emballage d'origine. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Les prescriptions légales sur le stockage des emballages sous pression doivent être respectées

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>		
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Butan (beide Isomere) iso-Butan, n-Butan / Butane (les deux isomères) iso-butane, n-butane				
	VLE (courte durée)	7600	mg/m <sup>3</sup>	3200	ppm
	VLE (8h)	1900	mg/m <sup>3</sup>	800	ppm
2	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>		
	<b>2000/39/EC</b>				
	Acetone				
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm
	<b>MAK (SUVA)</b>				
	Aceton / Acétone				
	VLE (courte durée)	2400	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
	VLE (8h)	1200	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm
	Remarque/s	B			

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
	<b>EU 2019/1831</b>		
	n-Butyl acetate		
	VLE (courte durée)	723	mg/m <sup>3</sup> 150 ppm
	VLE (8h)	241	mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	1-Butylacetat / 1-Butylacétate		
	VLE (courte durée)	720	mg/m <sup>3</sup> 150 ppm
	VLE (8h)	240	mg/m <sup>3</sup> 50 ppm
	Remarque/s	SSC	
<b>4</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Propan / Propane		
	VLE (courte durée)	7200	mg/m <sup>3</sup> 4000 ppm
	VLE (8h)	1800	mg/m <sup>3</sup> 1000 ppm
<b>5</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
	<b>2017/164/EU</b>		
	Ethyl acetate		
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
	<b>MAK (SUVA)</b>		
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle		
	VLE (courte durée)	1460	mg/m <sup>3</sup> 400 ppm
	VLE (8h)	730	mg/m <sup>3</sup> 200 ppm
	Remarque/s	SSC	

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

## valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1210 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	11 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	300 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	600 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6</b> <b>205-500-4</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468 mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>acétone</b>			<b>67-64-1</b> <b>200-662-2</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2 mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	2 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6 mg/kg/jour

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	300	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétate d'éthyle</b>			<b>141-78-6 205-500-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartment écologique	Type	Valeur
1	<b>acétone</b>		<b>67-64-1 200-662-2</b>
	Eau	eau douce	10,6 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	21 mg/L
	Eau	eau marine	1,06 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	30,4 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04 mg/kg
	sol	-	29,5 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100 mg/L
2	<b>acétate de n-butyle</b>		<b>123-86-4 204-658-1</b>
	Eau	eau douce	0,18 mg/L
	Eau	eau marine	0,018 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,981 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,098 mg/kg poids sec
	sol	-	0,09 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	35,6 mg/L
3	<b>acétate d'éthyle</b>		<b>141-78-6 205-500-4</b>
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,2 g/kg
	concerne : aliments		

## 8.2 Contrôle de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

## Équipement de protection individuelle

## Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

## Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

## Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Matériau approprié butyl-caoutchouc

## Divers

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>			
liquide			
<b>Etat</b>			
Aérosol			
<b>Couleur</b>			
Suivant le nom du produit			
<b>Odeur</b>			
caractéristique			
<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Non applicable			
Valeur	<	-5	°C
Méthode	DIN 51755		
Substance de référence	vernis		
<b>Température d'inflammation</b>			
Valeur		490	°C
<b>Inflammabilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur		1,5	% en vol
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Valeur		13	% en vol
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	3	- 4	bar
Température de référence		20	°C
Valeur		10,4	bar
Température de référence		50	°C
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur		0,95	g/ml
Température de référence		20	°C
Substance de référence	vernis		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	pratiquement insoluble		
<b>Solubilité</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
log Pow			-0,23
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow			2,3
Température de référence			25 °C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
3	propane	74-98-6	200-827-9
log Pow	env.		1,8
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
4	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow			0,68
Température de référence			25 °C
Source	ECHA		

Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50			5800 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50			10760 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
3	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>		5600 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

DL50	>	15800	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
DL50	>	14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
CL50	>	800000	ppmV
Durée d'exposition		0,25	h
Etat d'agrégation	Gaz		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
<b>3</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

Évaluation	Non irritant
<b>3</b>   <b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>   <b>205-500-4</b>
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant faible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Human Lymphocyte		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Lymphzellen (souris)		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		2200	ppm
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	propane	74-98-6	200-827-9
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		12000	ppm
Type d'examen		Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		dermale	
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEC		350	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Effets		Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétone	67-64-1	200-662-2
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		10000	ppm
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		19000	ppm
Espèces		rat	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		500	ppm

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

Durée d'exposition	90	jour(s)
Espèces	rat	
Méthode	EPA OTS 798.2450	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>4 propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
Voie d'exposition	par inhalation	
LOAEC	12000	ppm
Espèces	rat	
Méthode	OECD 422	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>		
L'inhalation peut causer l'irritation des voies respiratoires, des réactions allergiques, de la toux, des maux de tête, de la nausée et des vomissements.		

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations  
Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CL50		5540	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CL50		18	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CL50		220	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	ECHA		
<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
CE50		3090	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna		
Méthode	CAS 110-19-0		
Source	OECD 211		
Evaluation/Classement	ECHA		
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
NOEC		2,4	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CE50		397	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
NOEC		196	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
NOEC		>	100
Espèces	Desmodesmus subspicatus		mg/l
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Cl50		356	mg/l
Durée d'exposition		40	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>	<b>203-448-7</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		50	%
Durée		3,46	j
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90,9	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>

Nom commercial : einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

Code produit: 0051172

Version actuelle: 4.0.1, établi le: 29.08.2024

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 19.02.2024

Région: CH

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	83	%	
Durée	28	jour(s)	
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>4</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	50	%	
Durée	3	j	
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>5</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
Type	COD		
Valeur	1,69	g O <sub>2</sub> /g	
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>Dégradabilité abiotique</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Type	Photolyse		
Demi-vie	3,3	jour(s)	
Température de référence	25	°C	
Source	ECHA		

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
FBC	15,3		
Méthode	Calcul du modèle QSAR		
Source	ECHA		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
<b>N°</b>	<b>Dénomination de la substance</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>
<b>1</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>	<b>200-662-2</b>
log Pow	-0,23		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
log Pow	2,3		
Température de référence	25 °C		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>	<b>200-827-9</b>
log Pow	env. 1,8		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>acétate d'éthyle</b>	<b>141-78-6</b>	<b>205-500-4</b>
log Pow	0,68		
Température de référence	25 °C		
Source	ECHA		

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
<b>Nom du produit</b>	
einZA Lackspray seidenmatt RAL *	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

## 12.8 Autres informations

### Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

#### Emballage

Code de déchets 15 01 04; 15 01 11\* emballages métalliques; emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1950

IMDG UN1950

ICAO-TI / IATA UN1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS

ICAO-TI / IATA Aerosols, inflammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 2

Étiquette 2.1

Code de classification 5F

Code de restriction en tunnels D

IMDG - Classe 2

Étiquettes 2.1

ICAO-TI / IATA - Classe 2.1

Étiquettes 2.1

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-D, S-U

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Nom commercial :** einZA Lackspray seidenmatt RAL \*

**Code produit:** 0051172

**Version actuelle:** 4.0.1, établi le: 29.08.2024

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 19.02.2024

**Région:** CH

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	75
2	acétone	67-64-1	200-662-2	75
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :				P3a
Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)				
Teneur en VOC		62,5	%	
Valeur VOC		650	g/l	

### Prescriptions nationales

#### Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 671277